



Jeudi 04 juin 2020

M. Pascal KUHN, Directeur des Relations Sociales AH,
Mme Aurélie DESGROTTE, responsable des relations sociales AH F

N/REF : 20/LET/11

OBJET : Prime Panier Crise Coronavirus et déconfinement

Monsieur le Directeur des Relations Sociales AH,
Madame la Responsable des Relations Sociales AH,

Concernant la prime-panier négociée dans le cadre de l'accord d'entreprise relatif aux mesures exceptionnelles prises dans le contexte de l'épidémie de coronavirus covid-19 du 2 avril 2020, celle-ci ne prend plus effet à l'issue de la durée de l'accord, à savoir le 31 mai 2020. Nous vous demandons de prolonger la durée d'application de cette prime au-delà de cette date, d'autant plus qu'une solution de restauration sur site n'est à ce jour, toujours pas mise en place.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Le DSC CFE-CGC
Claude BOCOVIK